

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 26 FEVRIER 2009

Etaient présents :

François Noblot, Christine Robillard, Jean-Paul Fauconnet, Jean-Philippe Hass, Françoise NIDA, Nancy Molières, Denis Philippe, Robert Besançon, Denis Petitet, Anne-Marie Frère, Yannick Laurent, Eddy Godon, Patricia Honnet, Ninetta Nuninger, Nicolas Mennetrier, Alain Kanarosky, Robert Cohen, Geneviève Muller, Anita Pinet.

Absents excusés :

Clément Continant donne pouvoir à Christine Robillard
Arnaud Paulet donne pouvoir à Denis Petitet
Cristelle Chantier donne pouvoir à Denis Philippe

Secrétaire de séance : Patricia Honnet

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2008. Il est ensuite passé à l'ordre du jour. A la demande du maire, le conseil municipal accepte d'y ajouter un rapport relatif à la possibilité d'obtenir le versement anticipé du fonds de compensation de la TVA, dans la cadre du plan de relance de l'économie.

Le conseil municipal :

- adopte à l'unanimité le projet de budget 2009 présenté par la commission de finances réunie le 20 février. Le budget primitif est ainsi arrêté à la somme de 1 849 350 € pour la section de fonctionnement, et à la somme de 2 694 600 € pour la section d'investissement qui comprend entre autres, la construction du restaurant scolaire, la réfection de la voie Chaire, des rues du Calvaire et du Crotay, la remise en état des passages surélevés sur le CD 20, la 2^{ème} tranche de reprise physique des concessions en état d'abandon au cimetière avec aménagement d'un espace cinéraire, des travaux au groupe scolaire, la réhabilitation du logement au dessus de la fleuriste avec ravalement de façade, l'aménagement d'une zone artisanale à côté du garage, l'acquisition de différents matériels et mobiliers pour les besoins des services et des travaux pour améliorer l'environnement de la commune.
- décide de ne pas augmenter les taux des taxes communales pour 2009 eu égard à la conjoncture actuelle et à la situation financière de la commune, et d'appliquer les taux 2008 :
 - taxe d'habitation : 13.28 %
 - taxe foncier bâti : 22.89 %
 - taxe foncier non bâti : 19.24 %
 - taxe professionnelle : 10.38 %
- accepte à l'unanimité la proposition de la commission réunie le 16 février d'attribuer pour 2009 les subventions suivantes aux associations, pour une somme totale de 11 450 €.

- USSL (dont 300 pour résultats obtenus en 2008)	2 600 €
- ESC Melda (dont 300 pour résultats obtenus en 2008)	3 700 €
- Physic club	400 €
- Tir Club (dont 1 000 pour l'extension du bâtiment)	1 500 €
- Saint Lyé aéro-gym	500 €
- Amicale des Pilotes Modélistes de Saint-Lyé	400 €
- UVA pour le prix de Saint Lyé	400 €

- Capi milos	300 €
- « Les Myosotis » (+ 150 si création d'un atelier comme prévu)	200 €
- Prévention routière	150 €
- Hand Sainte Maure	250 €
- Pâtures de Barberey	250 €
- La récré des bambins	250 €
- APDA (accueil des chiens errants)	400 €

Par ailleurs, le conseil municipal accorde une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association des maires des landes pour aider les communes victimes de la tempête du 24 janvier 2009, ainsi qu'une subvention de 6 000 € au CCAS.

- accepte les devis présentés par le SDEA relatifs à l'extension et au renforcement des réseaux d'éclairage public rue du Calvaire, rue Noteau, voie du Gros Tertre, ainsi que l'extension du réseau d'électricité au Pilaout et rue Henri Rodin pour une charge communale fixée à 4 421.68.

- accepte à l'unanimité la création des emplois suivants :
 - Adjoint d'animation territorial 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2009 pour l'accueil de loisirs
 - Assistant pour aide aux devoirs au club ados à compter du 1^{er} mars 2009 à raison d'1 h 50 par semaine
 - Animateur principal à temps complet à compter du 1^{er} mars 2009 (avancement de grade par promotion interne)

- fixé en application de la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008, portant réforme de la législation funéraire et notamment du dispositif applicable à la surveillance des opérations funéraires et aux vacations versées pour la réalisation de ces surveillances, à 20 € le montant de la vacation funéraire due pour les opérations suivantes :
 - fermeture de cercueil lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès,
 - opérations d'exhumations, de translation et de ré-inhumation des restes mortels,
 - opérations de crémation du corps d'une personne décédée.

Par ailleurs, en l'absence de policier, qui procédait aux opérations de surveillance et qui encaissait à ce titre la vacation, le conseil municipal autorise le maire à encaisser ces sommes sur le compte du CCAS.

- accepte de revaloriser de 2 % le tarif du repas au restaurant scolaire à compter du 1^{er} avril 2009 :
 - 1 enfant : 3.82 €
 - 2 enfants : 3.77 €
 - 3 enfants et plus : 3.57 €
 - extérieur : 5.61 €

- accepte d'accorder une participation financière de 40 € pour aider les familles de Saint Lyé à financer le voyage scolaire de leur enfant organisé par le collège Camus (Espagne, Italie et Camuski) sachant que la participation est versée aux familles.

- accepte la réalisation des travaux de voiries suivants au titre du programme 2009 :
 - voie Chaire : raccordement au réseau d'assainissement des eaux pluviales et réalisation de bordures de trottoirs et caniveaux

- rue du Crotay et rue du Calvaire : création d'une structure de chaussée, création d'un réseau d'assainissement des eaux pluviales et réalisation de bordures de trottoirs et caniveaux
- création de voirie avec pose de bordures de trottoirs et aménagement de places de parking à Grange l'Evêque le long du cimetière

Le conseil municipal sollicite par ailleurs une subvention de l'Etat au titre de la DGE ainsi qu'une aide exceptionnelle a titre des fonds parlementaires.

- accepte la constitution d'un groupement de commandes entre les communes de la communauté de communes Seine-Melda-Côteaux, pour les prestations suivantes (balayage des trottoirs, broyage des banquettes, contrôle des équipements, entretien du réseau d'eaux pluviales). Il accepte que la commune de Saint Lyé soit le coordonateur du groupement, et autorise le maire à signer la convention fixant les règles de constitution et de fonctionnement du groupement. A ce propos, certains élus regrettent que la communauté de communes n'ait pas intégrée dans ses compétences ces prestations, et qu'il faille encore alourdir les procédures en créant ce groupement.
- accepte la possibilité offerte par l'Etat dans le cadre du plan de relance de l'économie de bénéficier du versement anticipé du fonds de compensation de la TVA sous certaines conditions et d'autoriser le maire à signer la convention.

A la demande de la DDEA, et dans le cadre du renouvellement du mandat des membres de l'association foncière de remembrement, le conseil municipal désigne Mrs Christian Payen, Michel Varlet et Jacques Adam pour y siéger et le maire désigne Mr Robert Besançon pour le représenter.

INFORMATIONS DIVERSES :

- le maire informe le conseil que la préfecture demande l'annulation de la délibération relative à la convention d'utilisation des locaux de la mairie par la communauté de communes au motif que le prélèvement d'un loyer est illégal – il revoit le problème et ce dossier fera l'objet d'un réexamen au prochain conseil
- Mr Kanarosky fait le point du dossier de Grange l'Evêque et précise qu'il a rencontré les deux maires pour préparer le projet de budget 2009 qui sera voté le 17 mars. Ces derniers se rendront à la Préfecture pour exposer les difficultés liées au fonctionnement du SIGE et tenter de trouver une solution
- Mr François Noblot informe le conseil qu'une étude est actuellement en cours pour réaliser le schéma d'assainissement imposé par la loi sur l'eau et qu'à ce titre, le cabinet effectue des analyses et des recherches sur le terrain

Le Maire,

Marcel SPILMANN